



# REGLEMENT SPORTIF

## 5<sup>ème</sup> SLALOM DE BEAUCAIRE

*Les articles non mentionnés sont conformes au règlement standard des slaloms 2022.  
Il est vivement recommandé de se référer à la Charte des Slaloms, disponible dans les Ligues.*

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE GARD CEVENNES

Organise les 15 et 16 octobre 2022 avec le concours de la VILLE DE BEAUCAIRE

Un slalom dénommé : 5<sup>ème</sup> SLALOM DE BEAUCAIRE

Cette compétition compte pour la Coupe de France des slaloms 2023, le Challenge de la ligue Occitanie-Méditerranée des slaloms et le Challenge ASA Gard Cévennes.

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Occitanie-Méditerranée sous le numéro :

S6/2022 en date du 20/07/2022, N° de visa FFSA 533.

### ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

#### 1.1P. OFFICIELS

Fonction	Nom	Licence n°
Président du Collège des Commissaires Sportifs	Jean François RAVIER	196469
Commissaires Sportifs	GASPERINI Jean Charles	107100
	Guy MALLEMANCHE	1254
Directeur de Course	Ernest DIBERARDINO	7100
Directeur de Course Adjoint	Isabelle RAVIER	196916
Chargés des relations avec les concurrents	Alain BASTID	155491
Commissaires Techniques Responsable	Jean GHENO	31781
Commissaires techniques	Christian MANGEMATIN	6507
	Maurice PIZOT	207621
Chronométrateur	Michelle JOLY DEGARDIN	197168
	Sophie LIMOUZY	243147
Relation Presse	Patrice MARIN	173947

*Nombre de postes de commissaires : 13 Nombre de commissaires : 28*

*Nombre d'ambulance (conforme à l'article 2 de la réglementation médicale) : 1*

*Une ambulance sera-t-elle équipée du matériel nécessaire à la réanimation : oui*

#### 1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le mardi 11 octobre 2022 à 20h.

Publication de la liste des engagés le jeudi 13 octobre 2022

Vérifications administratives le samedi 15 octobre 2022 de 9h à 12h, Champ de foire de Beaucaire.

Vérifications techniques le samedi 15 octobre 2022 de 9h15 à 12h15, Champ de foire de Beaucaire.

Réunion du Collège des Commissaires Sportif le samedi 15 octobre 2022 à 11h, Champ de foire de Beaucaire.

Reconnaissance pédestre de 12h. à 13h, le samedi 15 octobre 2022 .

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le samedi 15 octobre 2022 à 13h00.

Briefing oral des Commissaires le samedi 15 octobre 2022 à 13h00.

Briefing oral obligatoire de tous les pilotes avec émargement le samedi 15 octobre 2022 à 13h15.

Essais le samedi 15 octobre 2022 à partir de 14h00.

Essais libres le dimanche 16 octobre 2022 à partir de 8h30 et jusqu'à 10h00.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le dimanche 16 octobre 2022 à 10h15.

## Course :

- 1<sup>ère</sup> manche le dimanche 16 octobre 2022 de 10h15 à 11h45.
- 2<sup>ème</sup> manche le dimanche 16 octobre 2022 de 13h00 à 14h30.
- 3<sup>ème</sup> manche le dimanche 16 octobre 2022 de 14h45 à 16h15.

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Seule une reconnaissance pedestre est autorisée.

L'accès au circuit pour cette reconnaissance est le samedi 15 octobre 2022 de 12h00 à 13h00.

Affichage des résultats provisoires le dimanche 16 octobre 2022, 15' après la fin de la dernière manche, Champ de foire de Beaucaire.

Parc fermé final (obligatoire à l'issue de la compétition sous peine d'exclusion d'office) : Champ de foire de Beaucaire.

Remise des prix le dimanche 16 octobre 2022, dès la fin du délais de réclamation, Champ de foire de Beaucaire.

### 1.3P. VERIFICATIONS

Voir Article 1.2p.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage :

Florian FABRE – Agrée Citroën – 415 Rte de Nîmes – 30300 BEUCAIRE

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents seront tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Carte grise valide et attestation d'assurance pour les loisirs.

### 1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Les relations concurrents (CRAC) sont à la disposition des pilotes pour tout renseignement, remarque ou réclamation, il leur est donc interdit de perturber par leur présence la direction de course ou le collège des commissaires.

## ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

### 3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

ASA GARD CEVENNES – Impasse du Doubs – 30900 NIMES

La liste des engagements sera close dès que le nombre maximum de participants fixé à l'article 4.1p aura été atteint, et au plus tard le mardi 11 octobre 2022 à 20h.

Les frais de participations seront fixés à 220€ (110€ avec publicité organisateur)

Les frais de participations seront réduits à 180€ (90€ avec publicité organisateur) pour les engagements des licenciés ASA Gard Cévennes.

Pour les engagements avec Titre de participation (licence à la journée) les frais sont de 320€ réduits à 160€ pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Pour les titres de participations : Joindre obligatoirement un certificat médical de non contre indication à la pratique du sport automobile.

Tous les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

Si quatre jours avant le début de la compétition le nombre d'engagements enregistré est inférieur à 50, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition, (les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision) ou de supprimer la remise des prix en numéraires.

### 3.4P. CIRCULATION

Les mécaniciens dûment identifiés seront autorisés à accompagner leur pilote en pré-grille mais pas dans la zone départ et ce uniquement pendant la phase précédant le départ de leur pilote.

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 100 dont 20 peuvent être réservées au Groupe Loisir.  
Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Slaloms 2022 (Voir tableau).  
Une même voiture pourra être conduite successivement par 2 pilotes.

### 4.2.7.P ECHAPPEMENT

Voir Règlement Standard des Slaloms 2022.

## ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Slaloms 2022.

- Publicité obligatoire et optionnelle précisées par un aditif de l'organisation avant les vérifications administratives.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Les prescriptions des Règles Techniques et de Sécurité de la discipline, en application des articles R331-18 à R331-45 du code du sport, devront être respectées dans toutes les compétitions.

### 6.1P. PARCOURS

Le Slalom de Beaucaire à le parcours suivant (voir plan joint)  
Départ : Allée du Casino - Beaucaire  
Arrivée : Parking Ouest du Champ de Foire - Beaucaire (coté Av. Marius Gardiol)  
Longueur du parcours : 1000 mètres.

### 6.5P. PARC CONCURRENTS

Le parc concurrent est situé Champ de foire de Beaucaire  
Les parcs concurrents seront accessibles à partir de 14h, le vendredi 14 octobre 2022.  
Les remorques devront être garées au parc concurrents, Champ de foire de Beaucaire.

### 6.6P. PARC FERME FINAL

Voir Article 1.2p.

### 6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE

Le tableau d'affichage officiel sera placé Champ de foire de Beaucaire.  
Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables.  
Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

### 6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une permanence sera organisée,  
Champ de foire de Beaucaire.  
Téléphone 06 18 91 87 09  
Centre de secours le plus proche :  
Hôpitaux des portes de Camargue  
Adresse : Boulevard du Maréchal Foch, 30300 Beaucaire  
Téléphone : 04 66 02 63 33

## ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

### 7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Briefing écrit remis lors des vérifications administratives.

Briefing oral du directeur de course aux pilotes à 13h15 le samedi 15 octobre 2022.

Briefings avec émargement.

Présence obligatoire de tous les pilotes, y compris loisirs.

### 7.3P. COURSE

Les départs seront donnés aux feux.

La course se déroulera en 3 manches.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Les pilotes devront obligatoirement retirer leur casque au point STOP pour entrer dans le parc.

### 7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit, sous peine d'exclusion de la compétition.

## ARTICLE 8P. PENALITES

- Quille de parcours renversée ou déplacée = 3 secondes
- Voir règlement standard slaloms 2022.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement sera établi sur la meilleure des manches.

Les classements provisoires seront affichés Champ de foire de Beaucaire le dimanche 17 octobre 2021, 15' après la dernière manche de course, et seront établis de la façon suivante :

- 1 classement général,
- 1 classement général féminin,
- 1 classement pour chacun des groupes comme défini à l'article 4.1 du règlement standard,
- 1 classement pour chacune des classes énumérées à l'article 4.1 du règlement standard.

Les classements, sous réserve d'éventuelles réclamations, deviendront définitifs 30 minutes après l'heure d'affichage des classements provisoires.

Une attribution de points aura lieu conformément au règlement de la Coupe de France des Slaloms.

## ARTICLE 10P. PRIX

### 10.2P. PRIX

La répartition des prix se fera de la façon suivante :

Classement général : 1<sup>er</sup> 100€, 2<sup>ème</sup> 80€, 3<sup>ème</sup> 50€

Classes : 40€ au premier de chaque classe ( y compris loisir, vh et classic) si au moins deux partants dans la classe.

Féminine : 40€ à la première si au moins deux partantes.

Les prix ne sont pas cumulables.

### 10.3P. COUPES

Il sera attribué une coupe à chaque concurrent classé.

### 10.5P. REMISE DES PRIX ET COUPES

Voir Article 1.2p.

